

Commune de Saint-Galmier

LISTE DES DELIBERATIONS

PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 12 janvier 2023.
- Procède à la désignation des délégués de la commune auprès du C.C.A.S.
- Approuve, à l'unanimité, la dérogation aux travaux règlementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés de 15 ans à moins de 18 ans en formation professionnelle
- Approuve, à l'unanimité, la vente de la parcelle BT 132
- Approuve, à l'unanimité, l'engagement de constitution de servitude de canalisation au bénéfice de Saint-Etienne Métropole
- Approuve, à l'unanimité, la convention de partenariat entre la commune de Saint-Galmier et le groupement de Gendarmerie de la Loire relative à la vidéoprotection
- Approuve, à l'unanimité, le mandat spécial d'un élu municipal
- Prend acte des décisions du maire.



Le Maire,
Philippe DENIS.